

Conseil de Participation du 16 novembre 2016

Personnes présentes : Bertrand Dubois, Françoise Mingeot, Audrey Auspert, Cécile Richard, Anne-Laure Berhin, Stany Dorval, Amal Mahious, Marie Gouvars.

1. Rappel des missions du Conseil de participation (indiquées sur le site enseignement.be)

« Les missions du Conseil de participation (article 69, 1§) sont :

- 1. de débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur ;
- 2. de l'[le projet d'établissement]amender et de le compléter, selon les procédures fixées au § 11;
- 3. de le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur conformément à l'article 70;
- 4. d'évaluer périodiquement sa mise en oeuvre
- 5. de proposer des adaptations conformément à l'article 68;
- 6. de remettre un avis sur le rapport d'activités visé à l'article 72 et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;
- 7. de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement;
- 8. d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point 7 »

2. Tour de table - présentation des représentantes des parents

3. Lecture du rapport de la dernière réunion

- a. Il est à nouveau acté qu'un **PV sera rédigé lors de chaque réunion** afin de garder le fil conducteur des travaux et avis du CP.
- b. Le **projet d'établissement** est relu en séance. Pour rappel, le projet d'établissement est la description de ce qui est mis en oeuvre pour concrétiser ce qui est décrit dans le projet éducatif de l'école. Il est articulé autour de trois points :
 1. *pour les enfants* : description des activités qui peuvent être menées avec les enfants
 2. *pour les enfants et les adultes* : description des formations/projets suivis par les enseignants pour développer de nouvelles compétences, s'outiller davantage dans certains domaines pédagogiques, ... (exemples : formation avec J. Stordeur, formation sur l'évaluation)
 3. *que deviennent les progrès et réflexions des années précédentes* : décrivant comment les formations suivies par les enseignants et les projets menés s'intègrent ensuite dans la vie de l'école et les apprentissages

Ce document subira quelques modifications afin d'en améliorer la lisibilité (clarifier la liste des activités en indiquant les activités *possibles* et des exemples de ce qui a été effectivement réalisé, faire remonter les éléments concernant le conseil des élèves dans le point 1.).
Le projet d'établissement sera revu lors de chaque réunion.

c. Nous n'avons pas de base détaillée des **frais spécifiques 2015-2016** car Martine a été absente. En l'absence de document détaillé, le CP ne peut se baser que sur les souvenirs des participants.

Mais dans quel but le CP se penche-t-il sur cette question?

Exemple : suite à l'interpellation des parents en CP, le montant demandé pour la surveillance du temps de midi a été fractionné en deux parties, et le paiement échelonné sur l'année (octobre et janvier).

Les parents présents s'inquiètent surtout de la façon dont ces frais peuvent être pris en charge par les familles dont les moyens financiers sont limités. Jusqu'à présent, des solutions ont toujours été trouvées (l'école a aidé certaines familles, des fondations ont pu apporter leur aide également). Il faut souligner que les enseignants cherchent avant tout des activités « locales » et sont très vigilants par rapport aux montants demandés.

La phrase mentionnant le fait que l'école offre un soutien en cas de difficultés financières est indiquée sur les documents de facturation, ainsi que la mention HE-E concernant les frais facturés (dont la définition sera précisée dans le prochain courrier à destination des familles).

d. **Communication** : il est décidé que figureront quelques mots explicatifs (contextualisation) lors de chaque diffusion d'un document d'information.

e. Le **règlement des études** et le **code de vie** : le règlement des études est disponible sur le site internet de l'école et constitue en quelque sorte le contrat qui lie une famille à l'école ; le code de vie est construit, modifié avec et distribué aux enfants (en plus d'être inséré dans le journal de classe, il est affiché en différents endroits dans l'école, et sous différentes formes), il est le cadre du quotidien des enfants.

f. Le **choix de la langue étrangère** : ce choix est actuellement discuté au sein du PO. A la demande des parents présents, Bertrand explique l'historique de la situation actuelle (= l'anglais est la seule langue proposée aux enfants) : initialement, l'apprentissage de l'anglais et l'apprentissage du néerlandais étaient proposés, les parents avaient le choix d'inscrire leur enfant à l'une de ces deux langues. Mais cela s'est avéré compliqué en termes organisationnels (le nombre d'heures étant lié au nombre d'élèves inscrits). Après avoir pris conseil en différents endroits (et notamment auprès du chargé de mission « langues étrangères » de la CF), la direction/ le PO, se basant sur les statistiques du choix de langue (2/3 des parents choisissant l'anglais), ont choisi de ne proposer que l'anglais.

Rappelons qu'il s'agit, en primaire, d'un premier contact avec une langue étrangère.

g. En cours d'année scolaire passée, une discussion s'est ouverte sur le thème des **réseaux sociaux**. Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion.

Calendrier des réunions :

mardi 7 février 2017 à 16h

lundi 20 mars 2017 à 16h

mercredi 17 mai 2017 à 20h